

Décision

Générale

colonial

Décision n° 65 du 23 janvier 1952

n° 65

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 janvier 1952

Numéro JO

n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro

1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Perot (Pierre), inspecteur de 2e classe du cadre métropolitain des Contributions directes, en service détaché à la Côte Française des Somalis, est mis à la disposition du Chef du Service des Contributions directes pour compter du 21 janvier 1952, date de son arrivée à Djibouti.